

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 DAE 347-1 Bourse du travail - 10^{ème} - Unions Départementales Syndicales – Subvention (417400 euros) et Avenant n° 4 à la Convention pluriannuelle 2018-2020 avec l'union départementale de la CFDT de Paris.

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et suivants ;

Vu la délibération 2018 DAE 66 du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal en date des 2, 3, et 4 juillet 2018 approuvant la signature de la convention pluriannuelle 2018-2020 passée entre la Ville de Paris et l'union départementale de la CFDT de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'union départementale de la CFDT de Paris (19e) et de l'autoriser à signer un avenant n°4 à la convention pluriannuelle avec cette union départementale syndicale ;

Sur le rapport présenté par Madame Afaf GABELOTAUD au nom de la 1ère Commission,

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°4 à la convention pluriannuelle 2018-2020, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'union départementale de la CFDT de Paris

Article 2 : Une subvention de 417 400 euros est attribuée à l'union départementale de la CFDT de Paris, domiciliée 7-9 rue Euryale Dehaynin (19e) (N° 2022 02901) au titre de l'exercice 2022.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2022 sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO